

Collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe

ECOTAXE UNE TAXE SUR LES ACTIVITÉS DE TRANSPORT ET DE PRODUCTION

Réunion d'information

Collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe

UNE TAXE QUI REMONTE A 2005/2006

- Loi relative à la sécurité et au développement des transports du 5/01/2006 : possibilité de création d'une Taxe Poids Lourds alsacienne
- Campagne électorale présidentielle : Sarkozy « faire payer les poids lourds qui traversent la France »
- Finalisée lors du Grenelle de l'environnement pour favoriser le report modal :
 - Ferroviaire,
 - Fluvial,
 - Maritime.

LA MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES BRETONS

- Première mobilisation dès l'été 2008
- Texte soumis au Parlement à l'automne 2008 et premières avancées bretonnes :
 - Reconnaissance du caractère périphérique avec une minoration de 25 % sur les routes du Finistère.
- Mais **résultat insuffisant**

LA CRÉATION DU COLLECTIF DES ACTEURS ÉCONOMIQUES BRETONS

- **L'UE – MEDEF Bretagne réunit le 12 janvier les organisations représentatives bretonnes, 3 décisions :**
 - Création du Collectif des acteurs économiques bretons,
 - Organisation d'une manifestation,
 - Décision d'appeler cette taxe, la taxe Borloo.

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU COLLECTIF DES ACTEURS ECONOMIQUES

Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA)
Association bretonne des entreprises de nutrition animale (NUTRINOË)
Association des entrepreneurs des territoires (ARETAR Bretagne)
CERAFEL (Comité des fruits et légumes)
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRA de Bretagne) et les chambres d'agriculture de Bretagne
Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne (CCI de Bretagne) et les chambres de Commerce et d'industrie de Bretagne
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) et les chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne
Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM de Bretagne)
Coop de France Ouest
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA Bretagne)
Fédération nationale des transporteurs routiers de Bretagne (FNTR Bretagne)
Fédération régionale du bâtiment (FRB Bretagne)
Fédération du bâtiment et des travaux publics du Finistère (FBTP 29)
Fédération du bâtiment et des travaux publics des Côtes d'Armor (FBTP 22)
Fédération du bâtiment et des travaux publics d'Ille-et-Vilaine (FBTP 35)
Fédération du bâtiment et des travaux publics du Morbihan (FBTP 56)

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU COLLECTIF DES ACTEURS ECONOMIQUES

Groupement des industriels de la plasturgie de l'Ouest (PLASTI-OUEST)
Investir en Finistère
Jeunes agriculteurs Bretagne
Leclerc Bretagne (SCARMOR)
Produit en Bretagne
Système U Ouest
Transport et logistique de France - Bretagne (TLF Bretagne)
Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB)
Medef Bretagne
Medef Finistère
Medef Côtes d'Armor
Medef Ille-et-Vilaine
Medef Morbihan
Union des industries chimiques Ouest-Atlantique (UIC Ouest-Atlantique)
Union des industries de carrières et matériaux de construction Bretagne (UNICEM Bretagne)
Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne (UIMM Bretagne)
Union des industries et métiers de la métallurgie du Finistère (UIMM 29)
Union des industries et métiers de la métallurgie des Côtes d'Armor (UIMM 22)
Union des industries et métiers de la métallurgie d'Ille-et-Vilaine et Morbihan (UIMM 35-56)

MEMBRES DU COMITE STRATEGIQUE ECOTAXE

- ABEA
- CCI Bretagne
- CCI Brest
- CRPMEM
- FNTR
- FRSEA
- GRANDE DISTRIBUTION
- INVESTIR EN FINISTERE
- PRODUIT EN BRETAGNE
- MEDEF Bretagne
- MEDEF Côtes d'Armor
- MEDEF Finistère
- MEDEF Ille-et-Vilaine
- MEDEF Morbihan
- NUTRINOE
- UGPVB
- UIMM Bretagne

MANIFESTATION AU PÉAGE DE LA GRAVELLE ...

■ Mercredi 4 février 2009

Mobilisation unanime de tous les acteurs économiques bretons contre la Taxe Borloo



... DONT LA PRESSE SE FAIT L'ÉCHO

■ Mercredi 4 février 2009

Taxe Borloo : les patrons ne décolèrent pas

Demain, fait rare, le patronat breton manifeste. Il investit le péage autoroutier de La Gravelle pour dénoncer le projet d'écotaxe sur le transport par camions.

Ouest-France
Mercredi 4 février 2009

Bretagne

Écotaxe : « Un impôt pénalisant la Bretagne »

Unanime, le monde économique breton manifeste, aujourd'hui, sa farouche opposition au projet de taxation du transport routier de marchandises.

LE FIGARO · fr

L'économie bretonne part en guerre contre la taxe Borloo

L'ensemble des organisations patronales appelle à une manifestation demain. Ils refusent les prélèvements sur les poids lourds.

Le Télégramme Mercredi 04 Février 2009

Le fait du jour

Écotaxe. La Bretagne se rebiffe

LES ECHOS MERCREDI 4 FÉVRIER 2009

TRANSPORTS

Les dirigeants armoricains manifestent aujourd'hui aux portes du réseau routier breton pour tenter de faire annuler la future taxe Borloo décidée dans le cadre du Grenelle. Leurs entreprises seraient lourdement mises à contribution.

Le patronat breton en guerre contre l'écotaxe

Ouest-France
Jeudi 5 février 2009

Bretagne

L'union sacrée bretonne contre la taxe Borloo

Plus d'un millier de patrons ont manifesté, hier, pour réclamer la suppression de l'écotaxe.

UN KIT DE COMMUNICATION « COLLECTOR »

OUI à la protection de l'environnement,

NON
à la taxe Borloo
en Bretagne.

Pour le maintien de la gratuité
des routes en Bretagne.

La taxe Borloo : une menace pour le pouvoir d'achat, une menace pour
l'emploi en Bretagne.

Le collectif des acteurs économiques contre la taxe Borloo en Bretagne :

- ABEA (agrobusiness)
- AFAB (affaires du bâtiment)
- ANETAR Bretagne
- Coubades (Bretagne)
- Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
- L'association des artisans d'agriculture en Bretagne
- Chambre d'agriculture de commerce et d'industrie de Bretagne
- L'association des chambres de métiers et d'industrie en Bretagne
- L'association des chambres de métiers et de l'artisanat en Bretagne
- CREMEL (commerce régional des produits)
- CIPA (profession de l'automobile)
- Coop de France Ouest
- FNF Bretagne (coopératives privées)
- FNBIA Bretagne (agriculture)
- FNTM Bretagne (transport maritime)
- FFB Bretagne (pâtisseries)
- FSTP 01
- FSTP 02
- FSTP 03
- FSTP 04
- FSTP 05
- FSTP 06
- FSTP 07
- FSTP 08
- FSTP 09
- FSTP 10
- FSTP 11
- FSTP 12
- FSTP 13
- FSTP 14
- FSTP 15
- FSTP 16
- FSTP 17
- FSTP 18
- FSTP 19
- FSTP 20
- FSTP 21
- FSTP 22
- FSTP 23
- FSTP 24
- FSTP 25
- FSTP 26
- FSTP 27
- FSTP 28
- FSTP 29
- FSTP 30
- FSTP 31
- FSTP 32
- FSTP 33
- FSTP 34
- FSTP 35
- FSTP 36
- FSTP 37
- FSTP 38
- FSTP 39
- FSTP 40
- FSTP 41
- FSTP 42
- FSTP 43
- FSTP 44
- FSTP 45
- FSTP 46
- FSTP 47
- FSTP 48
- FSTP 49
- FSTP 50
- FSTP 51
- FSTP 52
- FSTP 53
- FSTP 54
- FSTP 55
- FSTP 56
- FSTP 57
- FSTP 58
- FSTP 59
- FSTP 60
- FSTP 61
- FSTP 62
- FSTP 63
- FSTP 64
- FSTP 65
- FSTP 66
- FSTP 67
- FSTP 68
- FSTP 69
- FSTP 70
- FSTP 71
- FSTP 72
- FSTP 73
- FSTP 74
- FSTP 75
- FSTP 76
- FSTP 77
- FSTP 78
- FSTP 79
- FSTP 80
- FSTP 81
- FSTP 82
- FSTP 83
- FSTP 84
- FSTP 85
- FSTP 86
- FSTP 87
- FSTP 88
- FSTP 89
- FSTP 90
- FSTP 91
- FSTP 92
- FSTP 93
- FSTP 94
- FSTP 95
- FSTP 96
- FSTP 97
- FSTP 98
- FSTP 99
- FSTP 100

150 000 entreprises et 900 000 actifs

AFFICHES

STICKERS



BORLOO
Touche pas à
mon boulot !



CHANSON

La taxe Borloo – le tourbillon des Bretons
Sur l'air de la chanson « Le tourbillon de la vie »
par Jeanne Moreau

La taxe Borloo
C'est pas rigolo
Ca s'veut écolo
Et c'est du pipeau
La taxe Borloo
C'est comme Waterloo
Il veut nous mettre tous KO

Qu'on soit maçon ou matelot
Fabricant de paquebots
Quelles que soient les fédérations
On ne peut lui donner raison (bis)

La taxe Borloo
C'est pas rigolo
Ca s'veut écolo
Et c'est du pipeau
La taxe Borloo

C'est comme l'échafaud
Il nous met la tête sur l'billot

Qu'on soit producteur d'haricots
Bestiaux ou même autos
On veut défendre notre région
On ne peut lui donner raison (bis)

La taxe Borloo
C'est pas rigolo
Ca s'veut écolo
Et c'est du pipeau
La taxe Borloo
C'est pas écolo

Borloo il tape sur notre boulot.

LES NÉGOCIATIONS S'ENGAGENT...

- **Les négociations s'engagent : rdv à Bruxelles, à Matignon, ...**
 - 14 mai : réunion de négociation avec Jean-Louis Borloo
 - 20 mai : le Collectif est réuni et valide les aménagements bretons

ACTÉ AVEC LE GOUVERNEMENT FILLON

- Une minoration de 40 % de l'écotaxe en Bretagne
- Applicable aux transports réalisés **sur les routes bretonnes** (et non sur les seules routes finistériennes)
- Pas d'écotaxe sur la RN 164 (trafic < 800 PL/jour)
- Exonération de la collecte de lait

ACTÉ AVEC LE GOUVERNEMENT FILLON

- Une extension du recours au 44 T
- L'impossibilité pour les CG bretons de demander l'application de l'écotaxe aux transports réalisés sur leurs axes susceptibles de subir des reports de trafic
- Remise de 10 % pour abonnement

UN COMBAT QUI S'EST POURSUIVI ...

- Minoration de 40 % votée 30 mois plus tard...

le 10 novembre 2011 par l'Assemblée Nationale puis le 5 décembre par le Sénat

ANNEE 2013

Période	Evènement
Janvier à juillet	Dispositif de répercussion du transporteur au chargeur
Avril	Minoration bretonne portée de 40 % à 50 % par les députés et les sénateurs
A partir de juin	Le collectif demande le report sine die de l'écotaxe. Mise en œuvre prévue le 1 ^{er} octobre puis reportée au 1 ^{er} janvier 2014.
2 août	1 ^{er} Coup de vent sur la Bretagne
26 octobre	Manifestation de Pont de Buis
29 octobre	Le Premier ministre reçoit une délégation du Collectif à Matignon Le Premier ministre annonce le report sine die de l'écotaxe

AUDITION PUBLIQUE DU COLLECTIF DES ACTEURS ÉCONOMIQUES BRETONS LE 9 AVRIL PAR LA MISSION D'INFORMATION DE L'A.N. SUR L'ECOTAXE POIDS LOURDS

- **Joël Chéritel**, Chef de file du Collectif des acteurs économiques bretons, Président du MEDEF Bretagne
- **Frédéric Duval**, Délégué général du MEDEF Bretagne
- **Thierry Coué**, Président de la FRSEA
- **Vincent Frostin**, Vice-président de la FNTR Bretagne
- **Jean-Bernard Sollic**, Vice-président de l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires
- **Xavier Roux**, administrateur de Nutrinoë (nutrition animale) en charge de la logistique et Directeur logistique du Gouessant

Collectif des acteurs économiques de Bretagne
60 organisations représentant 150 000 entreprises employant
900 000 actifs

L'écotaxe :
une mauvaise mesure pour
les entreprises et l'emploi

***(extrait du dossier présenté et remis aux députés lors de l'audition publique,
diapos 18 à 24)***

LA REVOLTE CONTRE L'ECOTAXE

- Les agriculteurs, les entrepreneurs, perçoivent chaque jour que nos lois et règlements ne leur permettent plus de lutter à armes égales :
 - ✓ excès d'impôts, de taxes, de cotisations sociales,
 - ✓ excès de charges administratives,
 - ✓ excès de complexité réglementaire, législative...

L'écotaxe : un concentré de ces excès

UNE COMPLEXITE ET UN SURCOUT PROVOCANTS

- **Un surcoût de gestion important** pour les transporteurs évalué par l'Etat à **70 millions d'euros** (0,3 point de majoration forfaitaire)
- **Une rémunération pour Ecomouv de 240 millions d'euros**, en plus des agents publics des douanes dédiés à l'écotaxe
- Création du Service Taxe Poids Lourds doté de **130 agents publics dédiés**
- Attribution au service des douanes de **170 agents publics de contrôle dédiés**

Ecotaxe : 300 agents publics dédiés supplémentaires

UN RENDEMENT DE 60 % ABERRANT ET INDÉCENT

Ressources AFITF :	800 millions €
Ressources Collectivités locales :	130 millions €
Report sur péages :	300 millions €
Surcoût entreprises de transport :	70 millions €
Redevance Ecomouv :	240 millions €
Coût 300 agents publics dédiés :	18 millions €

Pour dégager 800 millions € de ressources pour l'AFITF, on créerait un **surcoût pour l'économie de production d' 1 milliard 558 millions €**

Le rendement est de 60 %
quand celui des autres impôts et taxes est de 97 %

LA MAJORATION FORFAITAIRE OBLIGATOIRE

- **Une augmentation moyenne obligatoire de 5,2 %** du coût de tous les transports que le véhicule **passe ou ne passe pas** par une route écotaxée (Arrêté du 25 juillet 2013).

CITATIONS DE DÉPUTÉS LORS DES AUDITIONS PAR LA MISSION D'INFORMATION

- **« L'écotaxe pèse sur la production »** (Richard Ferrand, PS, 22.01.2014)
- **« Force est de constater que plus notre réflexion avance, plus elle s'obscurcit »** (Jean-Paul Chanteguet, PS, Président de la Mission d'information sur l'écotaxe de l'AN, 29.01.2014)
- **« ...dont la complexité dépasse l'entendement »** (François-Michel Lambert, EELV, 12.02.2014)

CITATIONS DE DÉPUTÉS LORS DES AUDITIONS PAR LA MISSION D'INFORMATION

- **« Je me demande si nous n'avons pas fait un très bel objet à la française, un « Rafale du péage » très beau et très cher, très en avance sur son temps mais difficilement vendable. »**
(Gilles Savary, PS, 29.01.2014)
- **« Plus je vous entends, plus je me demande dans quels draps nous nous sommes mis et, même si je l'assume, j'ai un peu honte d'avoir voté la taxe. »** (Jean-Pierre Gorges, UMP, 29.01.2014)

L'ÉCOTAXE : UNE MESURE RÉCESSIVE

- En augmentant les coûts de production de plus 1 milliard 550 millions €, l'écotaxe est une mesure **récessive** !

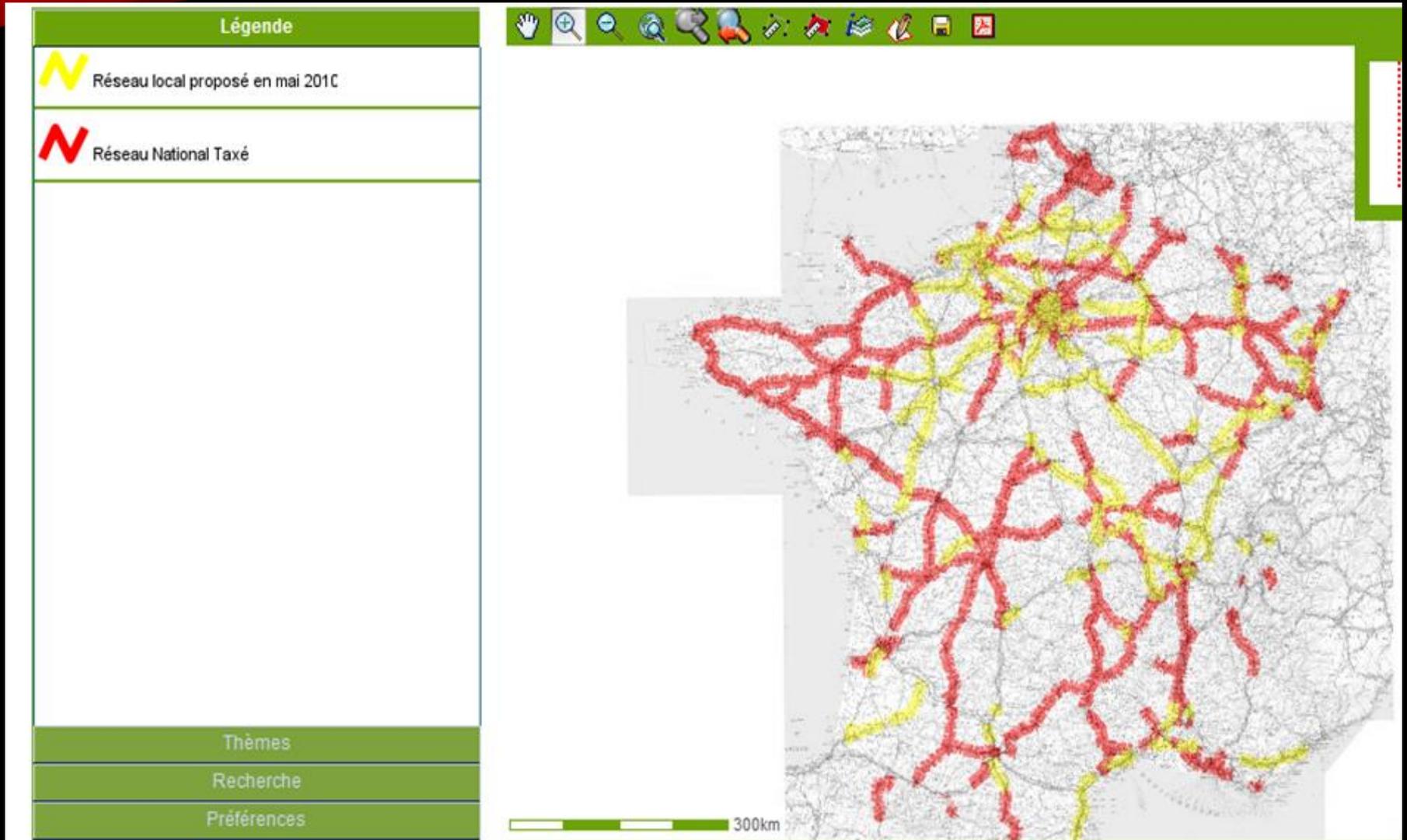
Combien l'écotaxe nous ferait-elle perdre d'emplois ?

Combien de salariés perdraient-ils leur emploi ?

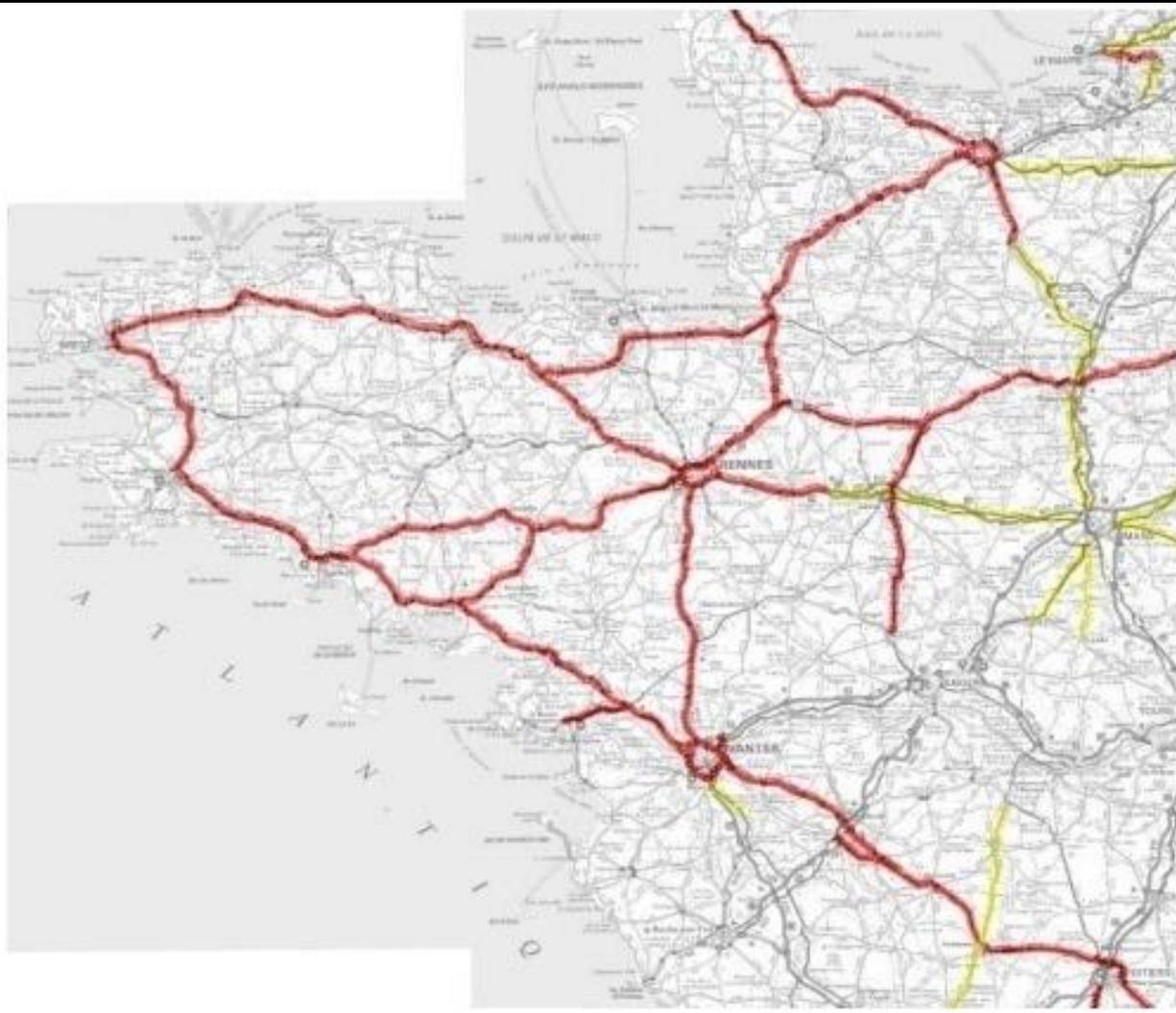
LE RÉSEAU TAXÉ

- Le réseau taxable (15 000 km) sera découpé en sections de tarification. A chaque section de tarification est associé un point de tarification, dont le franchissement constitue le fait générateur de l'écotaxe. La longueur moyenne de ces sections sera de l'ordre de 4 à 5 km.

LE RÉSEAU TAXÉ (2013)



LE RESEAU TAXÉ (2013)



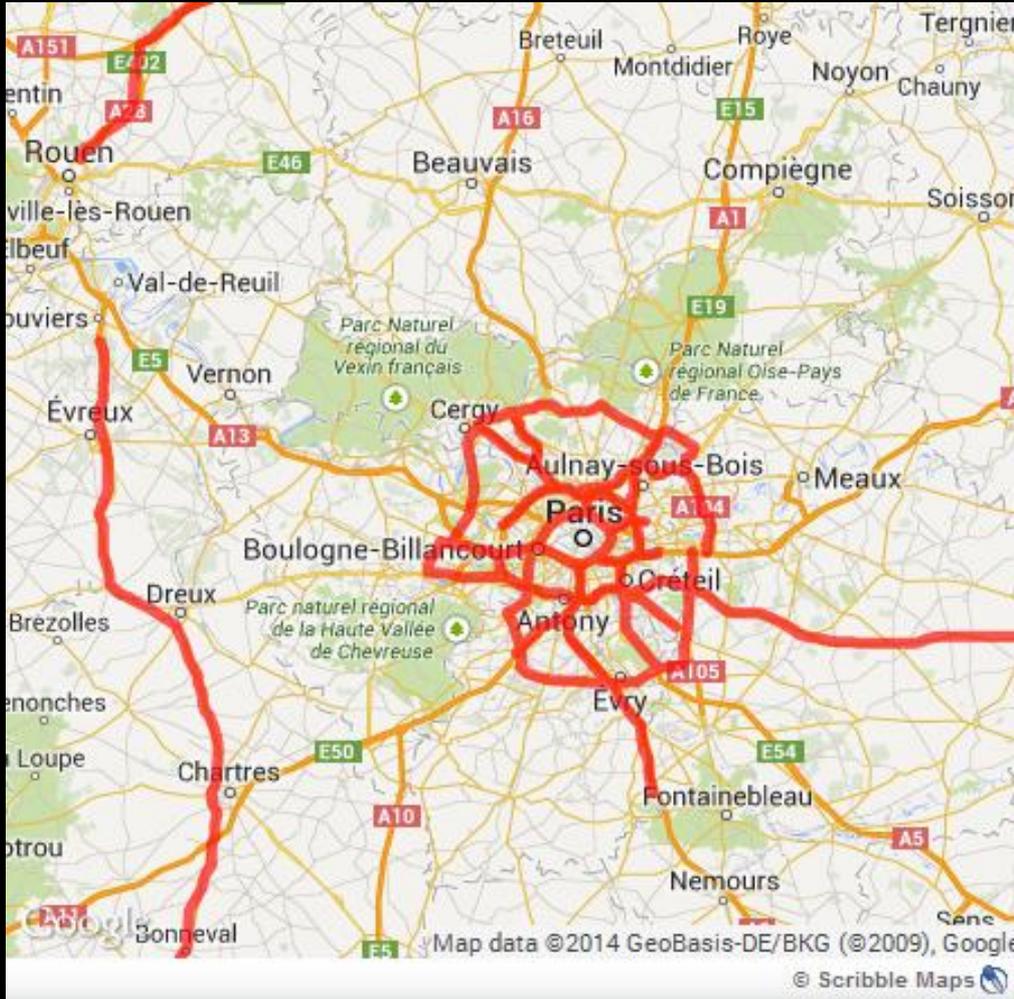
En France
10 000 km réseau
national non
concedé

5 000 km réseau
départemental

Régions
périphériques

Réseau soumis à
péage
autoroutier,
non taxable

LA FORTERESSE DE L'ILE DE FRANCE



Ile de France : 639 km

LE PEAGE DE TRANSIT POIDS LOURDS

- La nouveauté avec l'écotaxe précédente : **le réseau écotaxé passe de 15 000 km à 3 800 km fin juin 2014 étendu à 4 300 km en juillet !**
- Mêmes véhicules (dès 3,5 tonnes), même barème, même principe de majoration forfaitaire
- Péage de Transit Poids Lourds : Ecotaxe initiale avec un réseau réduit (pour l'instant).
- Question : l'Etat demandera-t-il à Ecomouv de démonter les portiques situés sur les routes non écotaxées ?

UNE TAXE AU RENDEMENT TRES FAIBLE

Coût pour les entreprises : 600 millions €

Produit de la taxe : 560 millions €

Redevance Ecomouv : 210 millions €

Recette nette pour l'Etat : 350 millions €

Rendement (Recette nette Etat/Coût payé par les entreprises)

→ 58 %

L'ECOTAXE : PRINCIPES DE BASE

- ❑ **Champ d'application** : une taxe PL applicable à tous les véhicules de transport de marchandises dont le PTRV ou le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes
- ❑ Une exonération limitée à quelques véhicules : services clés d'intérêt public, agricole, transport de carcasses animales, transport de personnes, forains.



FONCTIONNEMENT

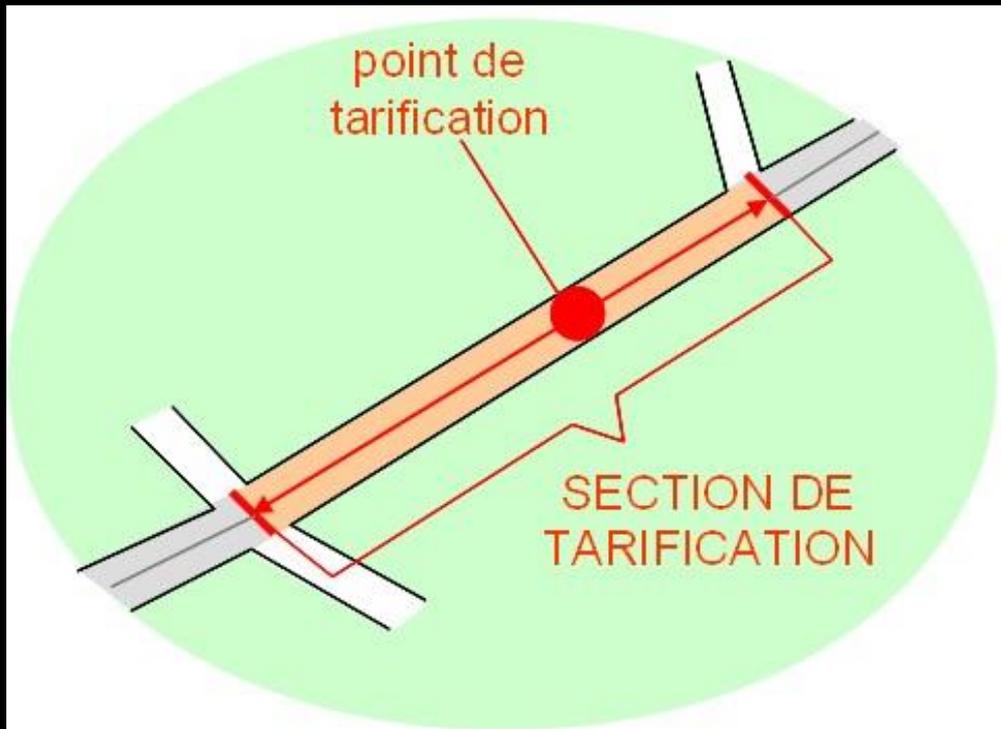


Pour l'identification des véhicules, il est prévu de les équiper d'un badge de télépéage qui comportera le numéro d'immatriculation du véhicule moteur, la norme Euro du moteur et le nombre d'essieux de l'ensemble routier.

Tous les véhicules circulant sur le réseau taxable devront être équipés de badges.

FONCTIONNEMENT

Le franchissement du **point de tarification** déclenche le paiement de la taxe PL au titre de l'utilisation d'une **section de tarification**.



NB: Ni les sections de tarification, ni les points de tarification ne feront l'objet d'une signalétique le long de la voirie



DES DISPOSITIFS DE CONTROLE

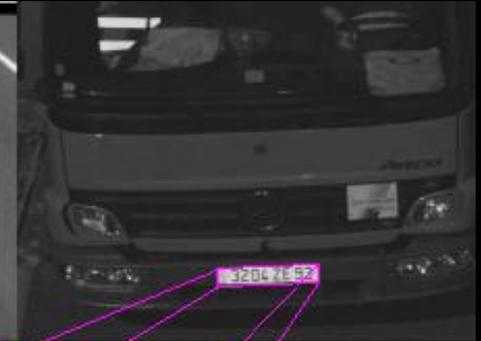
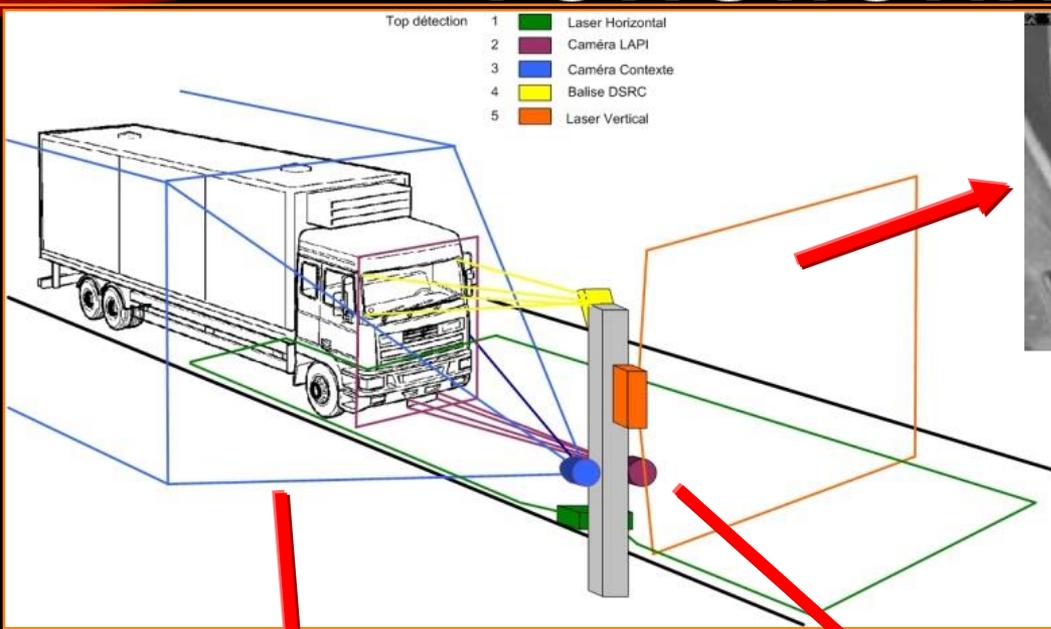


Portiques fixes

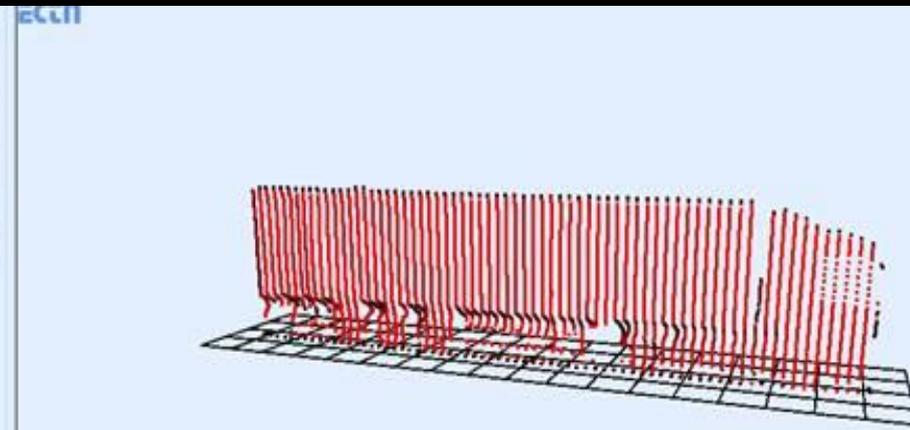


Bornes mobiles

CONTRÔLE : PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



3,99 m	
Longueur	3,99 m
Largeur	16,26 m
Largeur	1,10 m
Catégorie	ECTN2B
Lieferwagen	

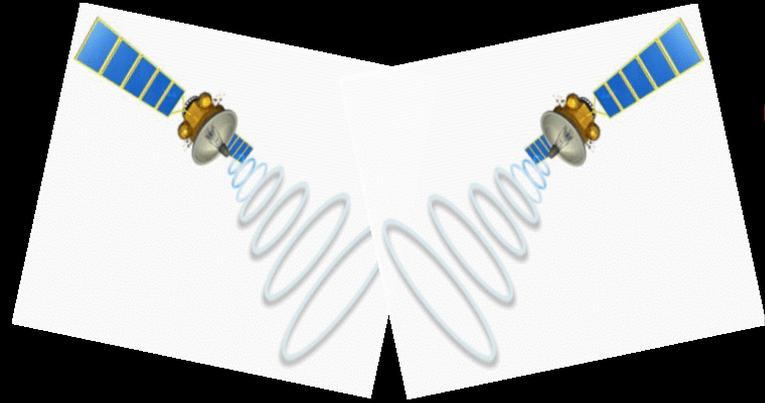


Source :

Détection laser pour la classification

FONCTIONNEMENT

Zone couverte par le GPS



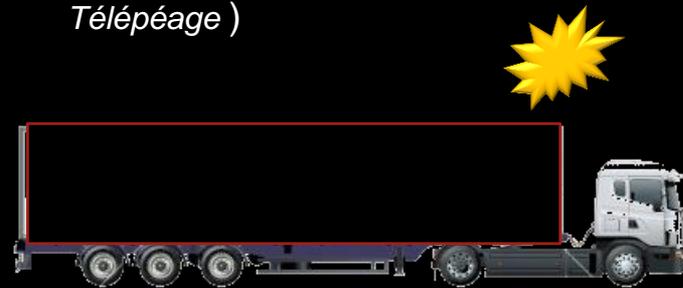
- ➔ Passage du véhicule au péage virtuel
- ➔ Détection de l'O.B.U. (*On Board Unit*)
- ➔ Transmission au centre de traitement (Ecomouv ou SHT - *Société Habilitée au Télépéage*)

Zone non-couverte par le GPS

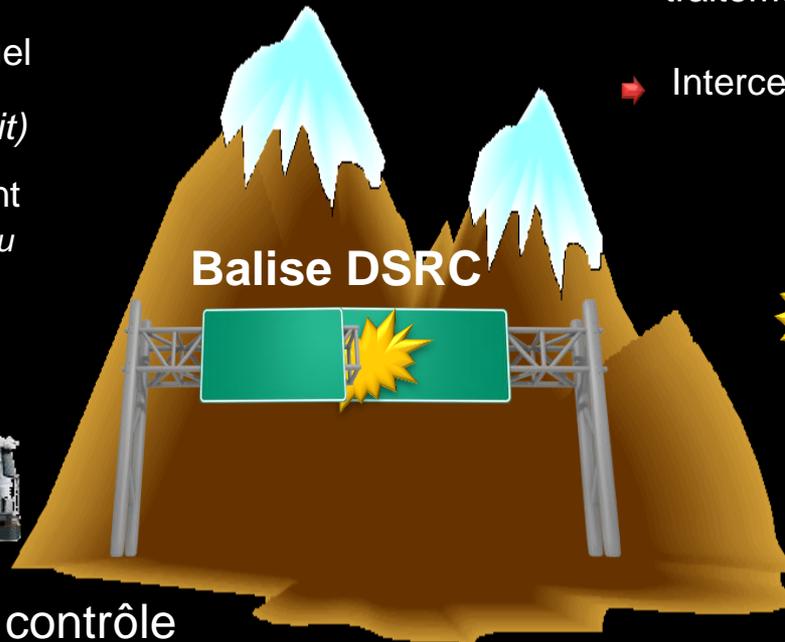
- ➔ Une balise DSRC se substitue au péage virtuel

Point de contrôle automatique (fixe ou mobile) ou manuel (forces de l'ordre)

- ➔ Contrôle des anomalies ou fraudes
- ➔ Transmission au centre de traitement des anomalies
- ➔ Interception possible du véhicule



 : Point de tarification ou contrôle



CONTROLE



DOUANES & DROITS INDIRECTS

CONTRÔLE MANUEL MOBILE

EMBARQUE
(véhicules en circulation)

PORTABLE
(véhicules en stationnement ou roulant au pas)

CONTRÔLE AUTOMATIQUE

FIXE

DEPLAÇABLE

173 portiques fixes, multivoies, flux libre

130 bornes mobiles



CENTRE DE TRAITEMENT DES ANOMALIES

LE BAREME KILOMETRIQUE

Un taux kilométrique variable selon la catégorie du véhicule :

- Véhicule moteur à 2 essieux avec un PTAC inférieur à 12 tonnes : **8,8 cts d'euros/km**
- Véhicule moteur à 2 essieux avec un PTAC égal ou supérieur à 12 tonnes : **11,1 cts d'euros/km**
- Véhicule moteur à 3 essieux, Ensemble articulé à 3 essieux :
11,1 cts d'euros/km
- Véhicule moteur et ensemble articulé à 4 essieux et plus **15,4 cts d'euros/km**

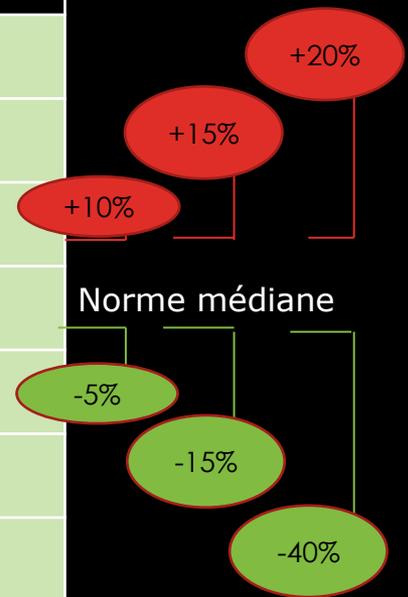
LE BAREME KILOMETRIQUE

- Un taux kilométrique modulé en fonction des performances environnementales, sur la base de la norme EURO du véhicule

Véhicules Electriques	EURO VI, EURO V+EEV, Motorisations spéciales	EURO V	EURO IV	EURO III	EURO II	EURO I et avant
-40%	-15%	-5%	0	10%	15%	20%

TARIFS TAXE POIDS LOURDS 2014

	PL1	PL2	PL3
<i>En centimes d'€ par km par véhicule</i>	<i>(2 essieux jusqu'à 12 t)</i>	<i>(2 & 3 essieux de plus de 12 t)</i>	<i>(4 essieux et plus)</i>
Euros I et avant	10,6	13,3	18,5
Euro II	10,1	12,8	17,7
Euro III	9,74	12,2	16,9
Euro IV	8,8	11,1	15,4
Euro V	8,4	10,5	14,6
Euro VI (*)	7,5	9,4	13,1
Electrique	5,3	6,7	9,2



Ce qui reste

- Une taxe et non un péage !
- Le principe de collecte via Ecomouv et les SHT
- Les modalités de contrôle
- Les sanctions
- Les véhicules de + 3,5 t...mais prise en compte du plus haut du PTR/PTAC
- Le principe de majoration selon la loi du 28/05/2013...mais avec un taux réduit (2,2 à 2,5% en national)
- Le principe de minoration au titre de la périodicité

Ce qui change

- Le nom (Péage de Transit PL)... mais pas dans les textes (codes des douanes...etc)
- Le réseau (4 300 km)... mais sans garantie !
- La recette de cette taxe :
brut = 560 M€ net = 350 M€
(yc recette des départements)
- Les modalités d'enregistrement simplifiées
- L'obligation d'équipement :
alignement français/étrangers
(uniquement si utilisation du réseau taxé)
- La majoration de prix passe de 5,2 % à 2,2 %
- Les frais de gestion des transporteurs passent de 0,3 % à 0,15 %
- La possibilité de 'répercuter' pour le compte propre

CALENDRIER ANNONCE

COMPLEMENTS AU CADRE REGLEMENTAIRE

- Finalisation des procédures (simplification de l'enregistrement pour non abonnés, gestion des non assujettis,...) septembre à mi octobre 2014

MARCHE A BLANC : 1^{er} octobre au 30 novembre 2014

ENTREE EN VIGUEUR : 1^{er} janvier 2015

2 SITUATIONS DIFFÉRENTES

- L'écotaxe est due par le propriétaire du véhicule de plus de 3,5 tonnes
 - Si transport en compte propre, pas de répercussion obligatoire
 - Si transport pour le compte d'autrui, la répercussion est **obligatoire** et doit être conforme à la loi et au décret qui fixe les taux de répercussion (amende de 15 000 €)

LA RÉPERCUSSION DE L'ÉCOTAXE

- Sujet techniquement difficile. Création de la Commission Abraham pour concevoir un dispositif de répercussion.
 - ✓ N'arrive pas à dégager de solution satisfaisante
 - ✓ « *Je ne suis pas sûr que le remède ne soit pas pire que le mal* », Abraham - Rennes.

LA RÉPERCUSSION DE L'ÉCOTAXE

- Décret du 6 mai 2012
- Idée générale : répercussion au réel
- Inconvénient : très difficile à mettre en œuvre pour les transporteurs
- 3 recours devant le Conseil d'Etat : chargeurs, transporteurs.

LA RÉPERCUSSION DE L'ÉCOTAXE

- Le nouveau Ministre en charge des Transports du Gouvernement Ayrault choisit une répercussion forfaitaire systématique et obligatoire
- 2 situations :
 - ✓ transport intra régional
 - ✓ transport inter régional

LA RÉPERCUSSION DE L'ÉCOTAXE

- Transport intra régional :
 - ✓ Majoration de tout transport de marchandises de 0,5 % (avant 3,7 %) pour tout transport réalisé pour le compte d'autrui en Bretagne (même si le véhicule ne passe pas par une route écotaxée).

TABLEAU DES TAUX INTRA REGIONAUX

REGION	TAUX DE MAJORATION	TAUX DE MAJORATION	REGION	TAUX DE MAJORATION	TAUX DE MAJORATION
Ile-de-France	7	4,6	Pays de la Loire	3,9	0,5
Champagne-Ardenne	5,5	0,7	Bretagne	3,7	0,5
Picardie	4,1	0,2	Poitou Charentes	4,6	1,1
Haute Normandie	4,1	0,4	Aquitaine	2,3	1
Centre	3,6	0,9	Midi-Pyrénées	2,8	0,5
Basse-Normandie	4,6	1,7	Limousin	6,0	2,2
Bourgogne	4,3	1,7	Rhône-Alpes	3,4	0,7
NPDC	6,7	3,3	Auvergne	3,8	2,1
Lorraine	5,7	3,8	Languedoc-Roussillon	2,1	0
Alsace	6,9	5,5	PACA	2,7	1,3
Franche-Comté	3,3	0	Corse	0	

LA RÉPERCUSSION DE L'ÉCOTAXE

- **Transport inter régional :**
 - ✓ Majoration de tout transport de marchandise de 2,2 % pour tout transport réalisé pour le compte d'autrui (même si le véhicule ne passe pas par une route écotaxée).

EXEMPLE DE CALCUL 1

- **Brest – Rennes par la RN 12 :**
 - 242 km
 - Ecotaxe due par le transporteur :
3 km écotaxés à 0,13 € (minorés de 50 %)
une écotaxe de 0,2 €
 - Majoration de prix due par le chargeur :
242 km à 1 € du km majorés de 0,5 %
soit 243,21 €
Une majoration forfaitaire de 1,21 €

Le transporteur est créancier de 1 €

EXEMPLE DE CALCUL 2

- **Caen – Nantes :**

293 km dont 110 km en Bretagne (écotaxe minorée de 50 %)

- Écotaxe due par le transporteur :
183 km écotaxés à 13 cts (23,79 €) et 110 km écotaxés à 13 cts minorés de 50 % (7,15 €)
Une écotaxe de 30,94 €
- Majoration de prix due par le chargeur :
293 km à 1 € du km à 2,2 % de majoration forfaitaire
Une majoration forfaitaire de 6,45 €
- **Le transporteur est débiteur de 30,94 € – 6,45 €
soit 24,49 €**

EXEMPLE DE CALCUL 3

- **Coglès – Grand Fougeray :**
100 km en Bretagne
 - Ecotaxe due par le transporteur :
100 km écotaxés à 13 cts minorés de 50 %
Une écotaxe de 6,5 €.
 - Majoration de prix due par le chargeur :
100 km à 1 € du km à 0,5 % de majoration forfaitaire
Une majoration forfaitaire de 0,5 €.
- **Le transporteur est débiteur de 6,5 € – 0,5 € soit 6 €**

EXEMPLE DE CALCUL 4

- **Quimper – Rungis :**

579 km dont 100 km écotaxés dont 60 km minorés de 50 %

- Ecotaxe due par le transporteur :
60 km à 13 cts € minorés de 50 % et 40 km à 13 cts €
Une écotaxe de 9,10 €.

Majoration de prix due par le chargeur :
579 km à 1 € du km à 2,2 % de majoration forfaitaire
Une majoration forfaitaire de 12,74 €

- **Le transporteur est créancier de 3,64 €**

UN SYSTÈME DE MAJORATION ALTERNATIF

- Le Gouvernement réfléchit à un système alternatif composé de près de 90 000 cases dont les taux de majorations vont de 0 % à 13 % !
- Explication

RESEAU ECOTAXÉ

